



## Le blog d'Eric Ng Ping Cheun

Publié dans *l'express* du 30 novembre 2011

### Le métier de commerçant

Que signifie la concurrence, ce que l'Anglais appelle "*competition*" ? Notre *Competition Act 2007* n'en donne aucune définition. La loi ne fait que décrire toute situation qui "*significantly prevents, restricts or distorts competition*". Ici, toutes les interprétations sont possibles, elles reposent sur des appréciations personnelles, et elles sont soumises à la faillibilité humaine.

On peut comprendre que les opérateurs n'osent pas contester les points de vue de la *Competition Commission of Mauritius* (CCM). Mais on ne peut pas donner son blanc-seing à une autorité étatique. Réglementer la concurrence ne fait pas souvent justice à la liberté d'entreprendre.

Il est révélateur que l'intervention de la CCM sur le marché du fromage a suscité peu de réactions. Les enjeux, pourtant, dépassent la simple baisse des prix. On sait que les attentes de la population sont très fortes envers le gouvernement pour combattre l'inflation. Mais il faut dissiper la perception que la CCM serait une arme absolue pour soulager le panier de la ménagère. Une autorité de la concurrence n'est pas une autorité des prix. Elle n'est pas là pour dire si les prix doivent baisser ou monter, mais pour veiller à la concurrence.

Dans le secteur de la distribution, le commerçant négocie régulièrement avec ses fournisseurs les prix auxquels il va acheter leurs produits. Ce sont les "prix tarifs". Ensuite, il pratique une "coopération commerciale" consistant à mettre en valeur leurs produits dans des opérations de promotion, ou à mieux placer leurs produits dans les rayons. Le distributeur se fait rémunérer par son fournisseur pour ce service en obtenant un rabais appelé "marge arrière". C'est une pratique courante qui n'a rien d'anticoncurrentiel. Même des boutiques sont peintes aux couleurs de *Kraft*, d'*Emtel* ou de *Coca-Cola*...

A priori, cette pratique doit se traduire par une baisse des prix pour le consommateur. Si ce n'est pas le cas, c'est une affaire entre le distributeur et le fournisseur. L'essentiel est que la liberté contractuelle soit préservée. Le fournisseur ne peut pas être le seul à être blâmé sur la fixation des prix alors que le distributeur en jouit d'une grande liberté. C'est à ce dernier de répercuter ou non, en partie ou en totalité, les ristournes sur le prix de vente au client. Il faut laisser les distributeurs et les fournisseurs faire leur métier de commerçant, négocier entre eux et fixer librement leurs prix.

Toute réduction des prix n'amène pas nécessairement plus de concurrence. La vente à perte peut tuer les petits commerces. C'est ce que la CCM devrait

surveiller. Elle pourrait accepter que les grandes surfaces vendent en dessous du prix tarif, mais pas en dessous du coût réel (prix tarif moins marge arrière).

Quant aux fournisseurs qui offrent le même produit, il revient à chacun de savoir proposer aux distributeurs des pratiques innovantes pour défendre son fromage... Rien n'empêche les fournisseurs, au prix d'un minimum d'organisation commerciale, de mettre les grandes surfaces en concurrence. Ils peuvent leur accorder différents rabais en fonction du lieu de vente.

La libéralisation des grandes surfaces a conduit à leur multiplication au bénéfice des consommateurs. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait des soldes. On sent même la présence d'un marché de solde dans les grandes surfaces. Verrait-on demain l'Etat réglementer les soldes ? Qu'il assure plutôt la liberté des négociations commerciales tout en empêchant le petit commerce de périr.

## **Le marché concurrentiel**

La concurrence est associée à l'absence de pouvoir du marché. Cette thèse n'est recevable que dans la mesure où l'on considère le marché comme un lieu de rencontre entre vendeurs et acheteurs d'un même produit. C'est là une vision académique et technicienne du marché dans laquelle s'inscrivent les directives CCM 2 de la loi : le marché est conçu comme *"a defined set of products, and a defined geographic area, within which competition occurs"*.

Cette conception du marché concurrentiel manque totalement de réalisme sur un point fondamental : l'information, celle que l'entrepreneur collecte, traite et dissémine. Le document CCM 2, long de 5 000 mots, ne fait aucune référence à l'information, pourtant si vitale dans le processus entrepreneurial du marché. Le rôle fondamental de l'entrepreneur est de découvrir sans cesse une nouvelle information – ce que veulent les gens – afin de créer de nouveaux produits et de les faire connaître. Cette information n'est ni complète ni parfaite en raison de la nature changeante des besoins humains. C'est par ses profits que l'entrepreneur sait qu'il satisfait les désirs des gens.

Le marché est donc un moyen de traitement de l'information, et le prix un mécanisme de communication. Le marché n'est pas une place spécifique où se retrouvent de simples "preneurs de prix" dépouillés de tout pouvoir. Le marché est plutôt un processus dynamique d'échanges volontaires encadrés par des coutumes et des règles, dans lequel les participants sont des chercheurs de prix et de qualité. Il est concurrentiel dès lors qu'il n'existe pas de barrière à l'entrée.

La concurrence signifie la possibilité juridique pour une firme d'entrer sur un marché. Notre secteur de la distribution est un marché ouvert avec la liberté d'installation. Aucune barrière réglementaire ne fait obstacle à l'entrée de nouveaux distributeurs ou fournisseurs. Alors, où est le problème ? Chacun apporte un plus aux clients et propose un prix différent selon la qualité du produit et du service rendu. La loi de la concurrence n'est pas la loi du prix unique.

**Publié dans l'express du 23 novembre 2011**

## **Ni prodigue ni frugal**

L'économiste raisonne en quantité et en ratio. Pour ce qui est des variables quantitatives, il fait la distinction entre stock, une quantité mesurée en un point donné du temps, et flux, une quantité mesurée par unité de temps. Stocks et flux sont souvent liés.

La dette publique est un stock, le déficit budgétaire est un flux. Lorsque l'Etat dépense plus qu'il ne perçoit de recettes fiscales, il emprunte pour financer le déficit budgétaire. L'accumulation d'emprunts passés constitue la dette publique. Ceux qui sont en faveur de la relance par l'Etat ne doivent pas s'étonner d'un accroissement de la dette.

Emprunter n'est pas condamnable pour peu qu'on ait la capacité de rembourser. S'il gagne plus de revenus, l'individu peut emprunter davantage. De même, s'il élève sa production, un pays peut s'endetter plus. Mais l'économiste s'intéresse au ratio de la dette publique sur le produit intérieur brut (PIB).

Se référant à la période de décembre 2010 à décembre 2012, un hebdomadaire titre en première page : *"Hausse de Rs 20 000 de dette par tête d'habitant"*. Or parallèlement le PIB par habitant augmentera de Rs 42 000. Donc, la dette gouvernementale croît deux fois moins vite que la production nationale.

Si le gouvernement décidait de rembourser sa dette dans sa totalité, chaque Mauricien débourserait Rs 139 000 à décembre 2012. Mais quand on rapporte cette somme à ce que gagne, en moyenne, un Mauricien pendant sa vie active, on est loin de la catastrophe qu'on fait de la dette de l'Etat. Avec un salaire mensuel de Rs 10 000 pendant 40 ans, un individu toucherait Rs 4,8 millions...

En tout cas, il vaut mieux être endetté à Maurice qu'aux Etats-Unis. Le 15 novembre dernier, la dette de l'Etat fédéral a atteint 15 034 milliards de dollars, soit plus de 48 000 dollars par Américain, onze fois plus que les 4 200 dollars de dette par Mauricien. Le Fonds monétaire international estime que la dette américaine représentera 100% du PIB à la fin de l'année. A Maurice, la dette gouvernementale compte pour seulement 51% du PIB en 2011, et si l'on inclut la dette des entreprises publiques, le ratio d'endettement monte à 57,5%.

La dette publique des Etats-Unis était à 10 000 milliards de dollars en septembre 2008 : elle a donc grimpé de 50% en l'espace de trois ans. La progression est moins vive à Maurice, de l'ordre de 37%. C'est sur une durée deux fois plus longue, sur six ans, que notre dette gouvernementale se sera accrue de moitié, passant de Rs 110 milliards en décembre 2005 à Rs 166 milliards en décembre 2011. Mais par rapport au PIB, elle aura chuté de plus de 6 points de pourcentage.

Le niveau de notre dette publique peut être qualifié de moyen en comparaison internationale : nous ne sommes ni prodigues ni frugaux. Les Etats-Unis étaient dans la même situation que nous en 1995 lorsque leur dette avoisinait les 50% du PIB, et elle avait été à 26% en 1980. Comme quoi les finances publiques

peuvent facilement dérapier. C'est pourquoi Maurice ne doit pas baisser sa garde. Il est vrai qu'elle ne fait pas la guerre – la première source d'endettement de l'Etat américain – et qu'elle n'a pas de budget militaire. Néanmoins, elle aura à se battre sur le front de la dette extérieure.

## Au-delà de 2014

La dette externe du gouvernement ne pose pas d'inquiétude cette année. Toutefois, les projections de 2014 du ministère des Finances interpellent. La part étrangère dans la dette gouvernementale passera de 17,5% à 24,8%, et la dette publique extérieure rapportée au PIB progressera de 8,9% à 12,4%. Si l'on comptabilise les entreprises publiques et privées, la dette extérieure du pays grimpera à 17,2% du PIB en 2014, contre 8,2% en 2008.

En voyant ce qui se passe en Grèce et en Italie, le profane peut se demander si Maurice risque de connaître le même sort. Il faut savoir que c'est lorsqu'il refuse de payer sa dette extérieure qu'un pays se trouve en défaut de paiement. La dette domestique n'est pas concernée ici, comme le précisent Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff dans leur best-seller *This Time is Different: Eight Centuries of Financial Folly* (2009).

Etudiant les *"middle-income countries"* qui ont fait défaut sur leur dette entre 1970 et 2008, les auteurs voient que *"when the external debt levels of emerging markets are above 30-35 percent of GNP, risks of a credit event start to increase significantly"*. Tout de même, à la fin de l'année où ils se sont retrouvés en cessation de paiements ou en restructuration, l'Albanie avait un taux d'endettement externe de 16,6% en 1990, l'Equateur 20% en 2008, et la Turquie 21% en 1978. Des taux proches de l'île Maurice de 2014...

A ce jour, notre pays a encore une dette extérieure confortable. Il jouit ainsi de la confiance des créanciers internationaux. Il peut toujours les convaincre par son histoire économique, Reinhart et Rogoff écrivant que *"one country from Africa, Mauritius, has never defaulted or restructured"* sa dette souveraine (page 44). Comme indiqué à la page 373 du livre, la Banque de Maurice n'a jusqu'ici fermé que deux banques commerciales pour fraude et irrégularités.

Pour autant, nous devons continuer à bien gérer l'endettement externe. Nous ne savons pas vers quel taux celui-ci se dirigera après 2014. Afin de rassurer les marchés, il faut se débarrasser, pour prendre une définition générale de Reinhart et Rogoff, de ce *"syndrome in which weak institutional structures and a problematic political system make external borrowing a tempting device for governments to employ to avoid hard decisions about spending and taxing"*.

**Publié dans l'express du 9 novembre 2011**

## **Approche comptable**

Imaginez Xavier-Luc Duval présenter le premier budget du gouvernement actuel à la place de Pravind Jugnauth. La question de la taxation des dividendes et des plus-values immobilières ne se serait pas posée. Si le grand argentier proposait le même budget que celui du 4 novembre 2011, à quelques détails près, les opérateurs privés seraient-ils aussi enthousiastes ? Ou l'auraient-ils comparé tièdement avec les budgets de Rama Sithanen ?

Comparaison n'est pas raison. Il ne s'agit pas de diminuer le mérite du budget de XLD. Simplement, il n'y a pas lieu de s'emballer devant le fait que le gouvernement retourne à la case départ en matière de taxation. Surtout si l'on a flatté le pragmatisme du budget de Jugnauth sur les théories économiques. Mais il est vrai que l'enlèvement des taxes constitue un bon signal à l'investisseur, au-delà des pertes relativement minimales qu'il occasionne pour le Trésor public.

Ne gâchons pas le bon plaisir de nos grands acteurs économiques. S'ils clament que le budget de 2012 va booster l'investissement privé, on les prendra au mot. Mais qu'ils ne viennent pas jouer à nouveau la pièce de l'investissement pour réclamer une baisse du taux repo le 5 décembre prochain. Cette mise en scène ne conviendrait pas au comité de politique monétaire.

Le tassement de l'investissement privé n'a pas commencé avec la taxation des dividendes et des plus-values immobilières, mais avec l'assouplissement du taux d'intérêt amorcé en octobre 2008. On rétorquera qu'il n'y a pas de cause à effet entre l'un et l'autre. C'est tout à fait juste. De même, la décision d'investir ne dépend pas essentiellement de l'absence de cette taxation.

L'investissement est fonction de plusieurs facteurs : le taux d'intérêt et le taux d'imposition, certes, mais aussi les bénéfices disponibles, la productivité du travail, la taille des marchés, l'état de droit, la bureaucratie, le climat social et le risque politique. La confiance de l'investisseur est un tout qui est plus que la somme des parties... A cet environnement général des affaires s'incorpore un sous-ensemble de conditions propres à un secteur particulier.

Si le budget de 2012 apporte un réajustement favorable à la politique générale de l'investissement, en revanche il manque des stimulants spécifiques aux secteurs traditionnels. Il aurait mieux armé le textile, la manufacture locale, le tourisme et l'industrie de l'externalisation à affronter la crise mondiale s'il leur avait donné des incitations à investir. Les bilans financiers des groupes hôteliers, pour ne citer qu'eux, sont annonciateurs de gros nuages à l'horizon. Pourquoi attendre qu'il pleuve avant d'ouvrir le parapluie du *National Resilience Fund* ?

Après seulement trois mois au ministère des Finances, XLD n'a pas voulu aller trop vite en besogne de peur de se retrouver désarmé plus loin. Il préfère disposer d'importantes réserves de munitions en cas de jours pluvieux. Cela lui permet, entre-temps, d'afficher pour l'année 2012 des taux remarquables du déficit budgétaire (3,8%) et de la dette du secteur public (54%) par rapport au

produit intérieur brut – des chiffres mis en évidence au début même du discours budgétaire. C'est une manière comptable d'aborder l'économie. Autrement, une approche économique consiste à jeter du lest aux entreprises avant l'heure.

## Trop facile

Pour les petites et moyennes entreprises (PME), le temps est déjà pluvieux du fait que leur trésorerie s'est détériorée. Fort heureusement, le budget est plus prévoyant pour elles, très choyées par les nombreuses mesures innovantes qui font pâlir d'envie les grandes firmes. Sous peine de voir augmenter leur taxe de solidarité, les banques commerciales ont fini par accepter de consacrer, sur trois ans, Rs 3 milliards de crédits aux PME à un taux d'intérêt légèrement au-dessus de leur *Prime Lending Rate*. Mais, comme les risques de défaut de paiement sont très élevés parmi les PME, les banques ne paieront pas de taxe foncière sur la vente des biens immobiliers qui seront saisis.

Sur ce plan, on ne voit pas ce qu'il faudrait encore faire pour satisfaire le président de la Fédération des PME. Un accès au financement ne signifie pas un accès au crédit facile. Une banque doit suivre des critères de bonne gestion, telle la capacité de rembourser de l'emprunteur. Sinon, ce serait de l'irresponsabilité que de financer un projet que la banque estimerait non viable.

Le budget offre donc beaucoup de facilités aux PME, et c'est à elles de savoir en tirer profit. Tout le monde, des entreprises aux ménages, veut que le gouvernement lui facilite la vie. Ce qui gêne justement dans l'esprit de ce budget, c'est que les mesures semblent être faciles. On ne demandait pas un budget d'austérité comme en France, mais on s'attendait à plus de rigueur.

Certes, nos dépenses publiques ne vont pas s'accroître par rapport à la production nationale, mais elles font craindre le risque d'endormir la population. Ce budget, qui est supposé cadrer au contexte mondial, surprend par l'absence de grandes réformes qui auraient bousculé le statu quo. Il apporte des retouches à l'architecture économique et sociale dans un souci de colmater des fêlures. C'est trop facile, mais l'édifice peut craquer sans une base solide.

Le budget s'efforce de fortifier cette base par une forte onction sociale. Inutile de questionner le trop-plein des mesures sociales, puisque syndicalistes et sociologues ne seront jamais satisfaits du budget de l'Etat tant que demeure le modèle de l'économie de marché. C'est la crise qui se chargera de changer les mentalités. D'ici là, le social a encore de beaux jours devant lui.

**Publié dans l'express du 2 novembre 2011**

## **Vendredi gras**

A deux jours de la traditionnelle déclaration annuelle du secteur privé que "c'est un bon budget", les supputations vont bon train sur les chances que le ministre des Finances retirera certains impôts existants et qu'il introduira des taxes nouvelles pour compenser le manque à gagner de l'Etat, si ce n'est pour financer le déficit budgétaire. Xavier-Luc Duval a annoncé que ce ne serait, en aucun cas, un budget populiste ou électoraliste. S'il y a une mesure qui le prouverait, elle pourrait bien être une taxe nutritionnelle.

Au soir de ce vendredi 4 novembre, les Mauriciens n'iraient quand même pas festoyer comme dans la tradition chrétienne du Mardi gras. Ils ne devraient pas se tenir peignards pendant que les Européens se serrent la ceinture pour sortir de la crise. Une rechute des économies développées serait plus sévère que ce qu'elles ont vécu en 2008-2009, car elles ont peu de marge de manoeuvre fiscale et monétaire. L'année 2012 s'annonce très difficile pour les exportations mauriciennes de biens et de services.

Dans les discours officiels, on nous compare souvent avec la Grèce où sont appliquées des mesures d'austérité comme la réduction des salaires. Si cette comparaison ne sert qu'à montrer Maurice favorablement par rapport à des pays riches, elle ne fait rien avancer. Mais si elle se traduit par un engagement ferme du gouvernement d'apporter des réformes structurelles, donc impopulaires, alors les Mauriciens auront conscience de la gravité de la situation économique. En même temps, les investisseurs seront convaincus d'avoir affaire avec un gouvernement sérieux qui n'agit pas à rebours de ce qu'il dit.

Une taxe sur les fast-foods ou sur les boissons contenant des sucres ajoutés aurait le mérite de réveiller les Mauriciens pour leur dire que la fête est finie. Une telle taxe, justifiée par des considérations de santé publique, existe localement aux Etats Unis depuis 1920 et sera introduite en France le 1er janvier 2012. Chez nous, elle bousculerait les habitudes alimentaires des jeunes, tout comme une nouvelle hausse des taxes sur la cigarette et l'alcool gênerait les fumeurs et les buveurs. Ces derniers ne peuvent pas être toujours les seuls à être stigmatisés par la bien-pensance !

Il existe un lien important entre notre santé et notre alimentation. En rendant plus chères les fast-foods ou les boissons à sucre ajouté, nos pouvoirs publics voudraient diminuer leur consommation. Cela devrait réduire les problèmes d'obésité au sein de la population et, à terme, alléger le budget de la santé (Rs 8 milliards en 2011) ainsi que les coûts du régime d'assurance maladie.

Si de nombreuses études associent la consommation excessive de fast-foods ou de boissons à sucre ajouté aux problèmes de surpoids et d'obésité chez les individus, il reste que cette famille d'aliments n'en est pas la seule responsable. Même si leur consommation peut baisser à la marge du fait de la taxe, on risque de se tourner vers d'autres produits qui s'avèrent plus caloriques. En effet, un verre de jus de pomme ou de lait est plus calorique qu'un verre de cola.

Etant donné ce phénomène de substitution, la fiscalité n'est pas le seul moyen de lutte contre l'obésité. Mais elle serait plus efficace qu'une simple campagne consistant à "faire l'éducation des gens", qui rappelle la méthode stalinienne. Plus sérieusement, il ne faudrait pas que le gouvernement vienne, année après année, étendre la taxe à d'autres aliments. Le danger serait là : instrumentaliser la fiscalité pour renflouer les caisses de l'Etat au nom de la santé publique. Afin de dissiper tout doute dans l'esprit des consommateurs en ce Vendredi gras, l'Etat doit aussi se mettre au régime.

## **L'obésité de l'Etat**

Par sa politique de taxation, le gouvernement ne saurait non plus négliger la santé de l'économie : toute taxe affecte d'autant le pouvoir d'achat de ceux concernés. Une taxe nutritionnelle pénaliserait les capacités productives de la filière alimentaire et frapperait surtout ceux dont l'activité exige un travail physique entraînant une dépense calorique plus importante. Néanmoins, on peut légitimer un nouvel impôt sur la base d'une affectation précise de celui-ci.

Ainsi, une bonne utilisation des revenus de la fiscalité nutritionnelle serait d'en faire bénéficier les agriculteurs sous forme de nouvelles aides. Plus précisément, comme le prône le Mouvement pour l'Autosuffisance Alimentaire, il faudrait encourager la méthode agro-écologique à la place de l'usage abusif de pesticides. Taxons les graisses pour favoriser les produits bio alimentaires ! Mais si les recettes fiscales se perdent dans les dépenses générales de l'Etat, alors la taxe nutritionnelle ne sera qu'un fardeau de plus sur le contribuable.

L'Etat est déjà obèse par les déficits qu'il affiche depuis l'indépendance, et avec une dette qui a gonflé à Rs 175 milliards au 30 juin 2011. Contrairement à l'individu qui a le choix de son mode alimentaire, l'Etat ne peut pas opter pour davantage d'impôts qui le font grossir. Il doit plutôt dégraisser ses services.

A l'évidence, une taxe sur les aliments trop gras ou trop sucrés n'a pas la prétention de régler le problème lancinant du déficit budgétaire. Elle n'aura aucun impact sur l'évolution des comptes publics. Il ne faut pas perdre de vue que l'assainissement des finances publiques passe obligatoirement par la baisse des dépenses. C'est la seule solution économiquement viable.

Ce qui est en jeu en fin de compte, c'est la qualité de vie. Pour le consommateur, une mauvaise santé rétrécit sa liberté de choix en matière d'alimentation. Pour le producteur, une mauvaise fiscalité restreint sa liberté d'entreprendre.